

PROGRAMME D'OBSERVATION	CPS/FFA OBSERVATEUR RÉGIONAL	FORMULAIRE GEN - 3 (p.1)
RAPPORT D'OBSERVATION DE LA MARÉE – SYNTHÈSE		
2018	Début de la marée (date) AA MM JJ	Fin de la marée (date) AA MM JJ
NOM DE L'OBSERVATEUR	<i>Ce formulaire doit être rempli à chaque marée.</i>	
Nationalité de l'observateur	N° de marée de l'observateur	LICENCES DÉLIVRÉES PAR UN ÉTAT CÔTIER (si applicable)
NOM DU NAVIRE		Nationalité des autorités d'inspection, si navire hôte inspecté en mer
N° d'immatriculation national	LUVI	Indicatif radio international
PAVILLON		Type d'engin du navire

Durant la marée, avez-vous observé l'un ou l'autre des comportements suivants : (Cochez Oui ou Non pour chaque question)

			Oui	Non	N° p.
Droits de l'observateur / comportement social	<i>RS-a</i> L'exploitant ou un membre de l'équipage a-t-il gêné l'observateur dans l'exercice de ses fonctions par l'un des moyens suivants : recours à la violence, obstruction, résistance, retard ou refus d'embarquer l'observateur, intimidation ou intrusion dans son travail ?	<input type="checkbox"/>	<i>RS-a</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>RS-b</i> Il est demandé à l'observateur de ne pas noter un incident	<input type="checkbox"/>	<i>RS-b</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>RS-c</i> Un membre de l'équipage est maltraité	<input type="checkbox"/>	<i>RS-c</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>RS-d</i> L'exploitant a-t-il manqué à ses obligations en refusant à l'observateur des conditions décentes de séjour à bord (équivalentes à celles prévues normalement pour l'équipage) en termes de logement, repas, accès au matériel médical et de sécurité, sans contrepartie financière de l'observateur ou de l'administration qui l'emploie ?	<input type="checkbox"/>	<i>RS-d</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réglementation nationale	<i>NR-a</i> Opérations de pêche menées dans des zones où le navire n'est pas autorisé à opérer	<input type="checkbox"/>	<i>NR-a</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>NR-b</i> Espèces ciblées ne figurant pas dans la licence de pêche	<input type="checkbox"/>	<i>NR-b</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>NR-c</i> Emploi d'une méthode de pêche différente de celle prévue dans la licence ou la conception du navire	<input type="checkbox"/>	<i>NR-c</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>NR-d</i> Pas de licence valide (et à jour) affichée ou présentée à bord du navire	<input type="checkbox"/>	<i>NR-d</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>NR-e</i> Transfert ou transbordement de poisson en provenance ou à destination d'un autre navire	<input type="checkbox"/>	<i>NR-e</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>NR-f</i> Opérations de soutage	<input type="checkbox"/>	<i>NR-f</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>NR-g</i> L'engin de pêche reste en place quand le navire entre dans une zone où il n'est pas autorisé à pêcher	<input type="checkbox"/>	<i>NR-g</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures WCPFC	<i>WC-a</i> Non-respect des mesures de conservation et de gestion WCPFC	<input type="checkbox"/>	<i>WC-a</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>WC-b</i> Rejet de prises secondaires	<input type="checkbox"/>	<i>WC-b</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>WC-c</i> Pêche autour de DCP pendant les périodes d'interdiction	<input type="checkbox"/>	<i>WC-c</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Journaux de bord - position et captures	<i>LP-a</i> Des positions inexactes sont notées dans les journaux de bord (filages, virages et captures)	<input type="checkbox"/>	<i>LP-a</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>LP-b</i> Non-respect de l'obligation de communiquer la position du navire aux États concernés quand il entre dans une ZEE ou la quitte (pour quitter ou rejoindre la haute mer)	<input type="checkbox"/>	<i>LP-b</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>LC-a</i> Informations erronées sur les "espèces ciblées" embarquées dans les journaux de bord [ou les comptes rendus hebdomadaires]	<input type="checkbox"/>	<i>LC-a</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>LC-b</i> Informations erronées sur les "espèces ciblées" rejetées	<input type="checkbox"/>	<i>LC-b</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>LC-c</i> Informations imprécises sur les "espèces ciblées" [ex. noter ensemble les prises de thon obèse/th. jaune/bonite]	<input type="checkbox"/>	<i>LC-c</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>LC-d</i> Aucune information sur les rejets de prises accessoires	<input type="checkbox"/>	<i>LC-d</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SSI	<i>SI-a</i> Esp. d'intérêt particulier (SSI) remontée à bord (mammifères marins, tortues, oiseaux de mer ou requins protégés)	<input type="checkbox"/>	<i>SI-a</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>SI-b</i> Interaction avec SSI (non remontée à bord)	<input type="checkbox"/>	<i>SI-b</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution	<i>PN-a</i> Rejet en mer de métal, plastique, produit chimique ou engin de pêche usagé	<input type="checkbox"/>	<i>PN-a</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>PN-b</i> Rejet en mer d'hydrocarbures	<input type="checkbox"/>	<i>PN-b</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>PN-c</i> Perte d'un engin de pêche	<input type="checkbox"/>	<i>PN-c</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>PN-d</i> Abandon d'un engin de pêche	<input type="checkbox"/>	<i>PN-d</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>PN-e</i> Non-signallement de l'abandon d'un engin de pêche	<input type="checkbox"/>	<i>PN-e</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité en mer	<i>SS-a</i> Pas de veille radio pour les fréquences internationales de sécurité en mer	<input type="checkbox"/>	<i>SS-a</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>SS-b</i> Matériel de sécurité périmé à bord	<input type="checkbox"/>	<i>SS-b</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Voir instructions au dos pour des explications complètes

Si vous soupçonnez une violation de la licence de pêche, mais n'en êtes pas sûr, cochez la case "OUI". Faites ensuite un rapport complet sur l'incident, en notant tous les éléments qui ont fait naître vos doutes.

PROGRAMME D'OBSERV.	Nom du programme d'observation/prestataire qui vous emploie pour cette marée.
NOM DE L'OBSERVATEUR	Reportez votre nom, tel qu'il figure dans votre passeport.
NATIONALITÉ DE L'OBSERV.	Nationalité qui figure sur le passeport que vous utilisez.
N° DE MARÉE DE L'OBSERVATEUR	Identique sur tous les formulaires se rapportant à la marée et délivré avant de quitter le port.
LICENCES DÉLIVRÉES PAR UN ÉTAT CÔTIER	Notez le numéro de toutes les licences en cours de validité délivrées par des États côtiers (pays où le navire est autorisé à pêcher).
NATIONALITÉ DES AUTORITÉS D'INSPECTION, SI LE NAVIRE HÔTE EST INSPECTÉ EN MER	En cas d'arraisonnement du navire hôte, précisez la nationalité des autorités chargées de l'inspection.
NOM DU NAVIRE	Nom complet, tel qu'il figure sur les papiers de la licence - abréviations exclues. N'oubliez aucun chiffre.
N° d'IMMATRICULATION NATIONAL	Numéro attribué par le pays dans lequel le bateau est immatriculé.
UVI (Numéro d'identification unique)	La WCPFC exige de tous les navires de plus de 100 tonneaux de jauge brute qu'ils obtiennent un numéro d'identification unique à compter du 1er janvier 2016. Il se peut ce numéro apparaisse sur les titres de navigation avant cette date. L'UVI est généralement délivré par l'Organisation maritime internationale (OMI) ou par la Lloyd's Register.
INDICATIF RADIO INTERNATIONAL (IRCS)	L'indicatif radio international est délivré par l'État du pavillon. Il se compose de lettres et de chiffres et est souvent peint sur le flanc du navire. L'indicatif radio est normalement le chiffre le plus visible sur la coque ou le flanc du navire. Avant de noter ce chiffre, confirmez que c'est bien l'indicatif. Il peut également figurer sur la licence du navire.
PAVILLON DU NAVIRE	Le pavillon du navire est celui du pays où il est immatriculé.
TYPE D'ENGIN DU NAVIRE	Technique de pêche autorisée dans la licence de pêche (senne, palangre, canne).

Si vous soupçonnez une violation de la licence de pêche, mais n'en êtes pas sûr, cochez la case "OUI". Faites ensuite un rapport complet sur l'incident, en notant tous les éléments qui ont fait naître vos doutes.

Durant la marée, avez-vous observé l'un ou l'autre des comportements suivants :

Droits de l'observateur / comportement social	RS-a	L'exploitant ou un membre de l'équipage a-t-il gêné l'observateur dans l'exercice de ses fonctions par l'un des moyens suivants : recours à la violence, obstruction, résistance, retard ou refus d'embarquer l'observateur, intimidation ou intrusion dans son travail ? Avez-vous fait l'objet à bord de menaces, de tentatives d'intimidation ou de harcèlement de la part d'un membre d'équipage ou de
	RS-b	Il est demandé à l'observateur de ne pas noter un incident L'exploitant ou un membre de l'équipage vous a-t-il demandé de ne pas signaler un incident ou de ne pas prendre de photos/vidéos ?
	RS-c	Un membre de l'équipage est maltraité Est-ce qu'un membre de l'équipage est systématiquement et clairement malmené ou injustement pris à partie ?
	RS-d	L'exploitant a-t-il manqué à ses obligations en refusant à l'observateur des conditions décentes de séjour à bord (équivalentes à celles prévues normalement pour l'équipage) en termes de logement, repas, accès au matériel médical et de sécurité, sans contrepartie financière de l'observateur ou de l'administration qui l'emploie ?
Réglementation nationale	NR-a	Opérations de pêche menées dans des zones où le navire n'est pas autorisé à opérer Renseignez-vous sur les zones des ZEE où le navire n'est pas autorisé à pêcher. Il s'agit notamment des enclaves de haute mer fermées aux senneurs, des eaux intérieures, des mers territoriales (12 milles des côtes et de la ligne de base des eaux archipélagiques) où la plupart des engins sont interdits (à quelques exceptions près).
	NR-b	Espèces ciblées ne figurant pas dans la licence de pêche Les espèces ciblées sont mentionnées sur le permis de pêche du navire. Les thonidés sont le plus souvent ciblés. Les requins et les poissons de récif ciblés à la ligne à main sont couramment pêchés de façon illicite.
	NR-c	Emploi d'une méthode de pêche différente de celle prévue dans la licence ou la conception du navire La technique de pêche autorisée figure dans le permis de pêche. Indiquez si une autre technique est employée. Il est fréquent que des lignes à main soient utilisées de façon illicite près des récifs et que les senneurs mouillent des lignes la nuit pour pêcher des requins. Faites une description exhaustive du type d'engin de pêche utilisé et des espèces éventuellement capturées.
	NR-d	Pas de licence valide (et à jour) affichée ou présentée à bord du navire La licence doit normalement être affichée dans la timonerie (document original en cours de validité). Aux termes de la réglementation, il est généralement obligatoire de disposer à bord des documents officiels de licence afin qu'ils puissent être inspectés, sur demande, par les personnes habilitées, y compris les observateurs. Cochez "OUI" si la documentation est absente, ou si le document à bord est une copie, un fax, un document périmé, ou une simple lettre d'accompagnement. Précisez le type de document remplaçant l'original et les raisons de son utilisation, si possible.
	NR-e	Transfert ou transbordement de poisson en provenance ou à destination d'un autre navire Le transbordement des captures des senneurs n'est autorisé que dans les ports désignés. Indiquez si le navire hôte transborde en mer du poisson ou tout autre produit à base de poisson (ex. : ailerons de requin). Remarque : en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les senneurs travaillant en opérations groupées peuvent transborder du poisson dans leur zone.
	NR-f	Opérations de soutage Le terme "soutage" se réfère au transfert de carburant entre navires. En général, le ravitailleur est spécialisé dans le transport de carburants. Certains pays interdisent les opérations de soutage en dehors des ports, tandis que d'autres demandent à recevoir une notification avant toute opération de soutage.
	NR-g	L'engin de pêche reste en place quand le navire entre dans une zone où il n'est pas autorisé à pêcher L'engin de pêche doit être rangé lorsque le navire pénètre dans des eaux où il n'est pas autorisé à pêcher. Ex. : couvrir les filets, descendre le mât de charge à bord d'un senneur ; ranger et couvrir les bouées, ranger les avançons à bord d'un palangrier.
Mesures WCPFC	WC-a	Non-respect des mesures de conservation et de gestion WCPFC Le navire a-t-il enfreint la réglementation régionale (mesures de conservation et de gestion de la WCPFC) ?
	WC-b	Rejet de prises secondaires L'équipage a-t-il rejeté des espèces ciblées déjà embarquées pour entreposer des espèces ciblées de meilleure qualité, de plus grande taille ou de plus grande valeur marchande ?
	WC-c	Pêche autour de DCP pendant les périodes d'interdiction Entre le 1er juillet et le 31 octobre : le navire a-t-il récupéré, réparé ou mis à l'eau un objet ou groupe d'objets flottants, de toutes tailles, déjà mouillés ou non, ou pêché à proximité de ces objets ou d'un ou plusieurs animaux ? Ex. : bouées, flotteurs, filets, sangles, plastiques, bambou, bois flotté ou requins-baleines, flottant à la surface ou à proximité auxquels s'associent les poissons. A-t-on utilisé le navire pour rassembler des poissons ou les déplacer, notamment à l'aide de torches sous-marines ou d'amorces ?

2018	
Journaux de bord - position et captures	<p>LP-a Des positions inexactes sont notées dans les journaux de bord (filages, virages et captures) Le capitaine du navire, ou la personne désignée, est tenu(e) de mettre à jour le journal de bord du navire quotidiennement ou après chaque filage. L'observateur a le droit de demander à consulter ce journal à tout moment (examinez-le au moins une fois par jour). Vérifiez que les positions du navire qui y sont notées correspondent à celles de votre journal. Toute différence de plus de trois milles doit être détaillée dans votre compte rendu.</p>
	<p>LP-b Non-respect de l'obligation de communiquer la position du navire aux États concernés quand il entre dans une ZEE ou la quitte (pour quitter ou rejoindre la haute mer) Les réglementations relatives à l'obligation pour un navire d'envoyer une notification à son entrée/sortie d'une ZEE ou d'un port sont propres à chaque pays. La plupart des pays imposent également aux navires de signaler leur position tous les mercredis lorsqu'ils pêchent dans leur ZEE.</p>
	<p>LC-a Informations erronées sur les "espèces ciblées" embarquées dans les journaux de bord [ou les comptes rendus hebdomadaires] Est-ce que, pour une raison quelconque, le capitaine ou l'équipage a déclaré trop ou trop peu de captures pour les filages observés, ou encore n'en a pas déclaré ? Il est essentiel que vous estimiez vous-même de façon précise le volume de captures. Comparez les prises notées dans les journaux du navire et vos estimations afin de vous assurer que tous les filages sont enregistrés et que les prises sont notées correctement et quotidiennement dans les journaux.</p>
	<p>LC-b Informations erronées sur les "espèces ciblées" rejetées Signalez tous les cas où l'équipage tente de dissimuler les rejets d'espèces commerciales, car les individus sont abîmés, trop petits ou jugés indésirables pour toute autre raison. Précisez dans votre compte rendu si les prises rejetées sont déclarées par le navire.</p>
	<p>LC-c Informations imprécises sur les "espèces ciblées" À bord des senneurs, les prises de BET sont souvent notées YFT, et les prises de BET et YFT sont parfois notées SKJ. Les prises mélangées de petits individus BET et YFT sont souvent notées YFT, du simple fait qu'elles sont rachetées au même prix par les conserveries.</p>
	<p>LC-d Aucune information sur les rejets de prises accessoires Signalez toute tentative de dissimulation des prises de poissons, requins, reptiles ou mammifères marins, qu'elles soient embarquées ou rejetées.</p>
	<p>LC-e Informations erronées sur les espèces accessoires embarquées Si le capitaine ou l'équipage note des informations inexactes sur les espèces accessoires embarquées, signalez-le.</p>
	<p>LC-f Informations erronées sur les espèces accessoires rejetées Si le capitaine ou l'équipage note des informations inexactes sur les rejets de prises accessoires, signalez-le.</p>
SSI	<p>SI-a Espèce d'intérêt particulier (SSI) remontée à bord L'équipage a-t-il à un moment quelconque remonté à bord (délibérément ou accidentellement) une espèce présentant un intérêt particulier ? Parmi ces SSI, on compte toutes les espèces de tortues, toutes les espèces de mammifères marins (dauphins, baleines, phoques, dugongs, etc.), les oiseaux, les requins océaniques, les peaux bleues et les requins-baleines. Pour tout animal capturé et embarqué, vous devez donner des informations complètes dans les formulaires détaillant les captures (PS-3, PL-3, LL-4). Vous devez également donner des informations et descriptions plus détaillées dans les formulaires GEN-2, votre journal et votre compte rendu écrit. Il est important de décrire l'attitude générale de l'équipage vis-à-vis de ces animaux dans votre compte rendu.</p>
	<p>SI-b Interaction avec SSI (non remontée à bord) (mammifères marins, tortues ou requins-baleines) Est-ce qu'une espèce présentant un intérêt particulier est entrée en contact avec le navire, son engin de pêche ou ses annexes, pendant la marée ? Faites un rapport complet sur ces interactions dans les formulaires GEN-2, votre journal et votre compte rendu écrit.</p>
Pollution <small>(voir explications sur la Convention MARPOL, formulaire GEN-6)</small>	<p>PN-a Rejet en mer de métal, plastique, produit chimique ou engin de pêche usagé Le capitaine ou un membre de l'équipage a-t-il, à un moment quelconque, délibérément jeté à la mer des métaux ou matières plastiques (de la cuisine ou de toute autre partie du bateau), ou des parties de l'engin de pêche (filets, ligne nylon, etc.) A-t-on jeté des denrées périssables à moins de 12 milles des côtes ou au-dessus d'un récif, sans aucune forme de traitement préalable ?</p>
	<p>PN-b Rejet en mer d'hydrocarbures Avez-vous observé des déversements ou rejets d'hydrocarbures à moins de 50 milles marins des côtes ?</p>
	<p>PN-c Perte d'un engin de pêche Est-ce qu'une partie de l'engin de pêche a été perdue pendant la marée ?</p>
	<p>PN-d Abandon d'un engin de pêche Est-ce qu'une partie de l'engin de pêche a été jetée en mer ou abandonnée par le navire hôte accueillant l'observateur ?</p>
	<p>PN-e Non-sigalement de l'abandon d'un engin de pêche Le navire a-t-il manqué à son obligation de signaler la perte d'un engin de pêche (dans les eaux des pays où cette déclaration est OBLIGATOIRE) ?</p>
Sécurité en mer	<p>SS-a Pas de veille radio pour les fréquences internationales de sécurité en mer Le navire reste-t-il à l'écoute des fréquences internationales de détresse, de sécurité et d'appel quand il n'est pas en communication ? <u>Ces fréquences sont:</u></p>
	<p>SS-b Matériel de sécurité périmé à bord Parmi le matériel de sécurité, y a-t-il des équipements (canots de sauvetage, RLS, etc.) périmés ou en mauvais état ?</p>

Débriefing : La personne qui réalise le contrôle préliminaire des données (le « pré-débriefier ») ou le « débriefier » doit entourer l'une des réponses pour indiquer sur le formulaire GEN-3 si le débriefing a eu lieu à quelque moment que ce soit. Il est possible que la mention « Pas effectué » soit dans un premier temps entourée, puis « Débrief. préliminaire effectué » et enfin la mention « Effectué ».